



© WWF/ Hartmut JUNGIUS, glacier d'Aletsch

Communiqué de presse de l'association Initiative pour le climat

Loi sur le CO₂: une réduction d'au moins 30% en Suisse est indispensable

Berne, le 5 décembre 2008 – Le Conseil fédéral a décidé de rejeter l'«Initiative populaire pour un climat sain» et de lui opposer en tant que contre-projet deux variantes pour la loi sur le CO₂ qui sera valable à partir de 2011. Cependant, les objectifs visés du contre-projet sont largement insuffisants. L'association «Initiative populaire pour un climat sain» maintient ses objectifs définis et exige que la nouvelle législation entérine la réduction du volume des gaz à effet de serre réclamée par l'initiative d'au moins 30% d'ici à 2020 par rapport à 1990. En outre, la loi révisée doit stipuler que les émissions nationales doivent être réduites en Suisse.

Le Conseil fédéral a envoyé aujourd'hui en consultation deux variantes pour la révision de la loi sur le CO₂. La loi révisée détermine les objectifs climatiques de la Suisse, ainsi que les mesures à prendre dès 2011. La Suisse doit apporter sa contribution, afin de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Les climatologues expliquent qu'en cas de dépassement du seuil de 2 °C, les changements climatiques auraient des conséquences catastrophiques. L'association Initiative pour le climat exige du Conseil fédéral qu'il ancre, dans la loi révisée sur le CO₂, la réduction du volume des gaz à effet de serre d'au moins 30% d'ici 2020 sur le territoire suisse, une réduction qui est politiquement et économiquement recevable. Le dépôt rapide de l'initiative pour le climat prouve que la population adhère à ces objectifs et les juge réalistes. Les deux variantes prévoient une réduction de fait de 15% en Suisse voire même moins. De forts potentiels de réduction, qui auraient aussi des avantages positifs sur l'économie, ne seront donc pas réalisés. Cette option n'est donc pas défendable, ni sur le plan climatique, ni sur le plan économique.

La Suisse ne parviendra pas à atteindre les objectifs de l'actuelle loi sur le CO₂ d'ici 2010. L'association Initiative pour le climat demande donc au Conseil fédéral que les mesures de mise en œuvre nécessaires et leur financement soient ancrés dès le départ dans la loi révisée, afin de mettre un terme aux tergiversations en matière de politique climatique. «Nous avons à présent grandement besoin d'une politique climatique cohérente», souligne Thomas Vellacott, président de l'association Initiative pour le climat. «Pour la Suisse, la protection du climat constitue un énorme potentiel économique dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, qui permettra de créer de nouveaux emplois.» Pour investir, les entreprises ont cependant besoin d'objectifs clairement définis par la sphère politique, et d'un cadre général orientant l'évolution dans cette direction. Enfin, la Suisse doit avoir intérêt de réduire massivement sa dépendance face à l'étranger, ainsi que l'écoulement de capitaux vers les Etats producteurs de pétrole.

Durant des décennies, notre pays a assuré son approvisionnement énergétique à l'aide d'une énergie fossile bon marché, tombant ainsi dans la dépendance. La loi révisée sur le CO₂ peut et doit inverser cette tendance en réduisant les émissions nationales au moyen de mesures en Suisse. Les secteurs du transport et du bâtiment présentent le plus gros potentiel de réduction. «La Suisse doit apporter un engagement complémentaire à l'étranger pour les émissions grises de CO₂ qu'elle y produit par le biais de ses importations», ajoute la vice-présidente Miriam Behrens. «Cependant, les programmes ciblés permettant à toute une région de se transformer en société à faible émission de carbone valent mieux que des investissements dans divers petits projets de protection du climat, souvent sans effets.»

Le présent communiqué de presse, le texte de l'initiative et de plus amples informations au sujet de l'initiative pour le climat sont disponibles sous www.oui-initiativeclimat.ch

Contact :

Thomas Vellacott, président de l'association Initiative pour le climat, 079 291 95 72, thomas.vellacott@wwf.ch

Miriam Behrens, Vice-présidente de l'association Initiative pour le climat, 079 750 48 77, behrens@gruene.ch

Alex Fischer, coordination initiative sur le climat, 078 781 21 71, alex.fischer@wwf.ch

Comité de direction de l'initiative en faveur du climat:

ATE

Ecologie libérale

Fondation suisse pour l'énergie

Greenpeace

Initiative des Alpes

Les Verts Suisses

PS Suisse

Syndicat du personnel des transports

WWF Suisse

Membres de l'association faitière:

- Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse
- ATE
- Bioterra
- Centre de compétences du développement durable de Langenbruck
- CIPRA Suisse
- Club des Sans-voitures Suisse CSS
- Déclaration de Berne

- Ecologie libérale
- Fédération Suisse des Amis de la Nature
- Fondation suisse pour l'Energie SES
- Greenpeace Suisse
- Groupe de travail Tourisme et Développement
- Hausverein Suisse
- Jeunes Vert-e-s
- Jeunesse socialiste suisse JS
- Initiative des Alpes
- Initiative für Natürliche Wirtschaftsordnung (association pour un ordre économique naturel)
- L'association Umverkehr
- Les Verts Suisse
- Médecins en faveur de l'Environnement
- Mission Bethléem Immensee
- Mobilité piétonne
- Oeku Eglise et environnement
- Parti des verts libéraux
- PEV Suisse
- Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature
- PRO VELO Suisse
- PS Suisse
- SKF/ Ligue suisse des femmes catholiques
- Syndicat du personnel des transports suisse SEV
- Vereinigung Bündner Umweltorganisationen
- WWF Suisse